

Province de Québec
MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 5 octobre 2020 à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Sont présents, Messieurs les conseillers Gilles Tremblay, Roger Landry, Richard Duchesne et Alain Tremblay ainsi que Madame la conseillère Sylvie Coulombe.

S'est excusée : Madame la conseillère Laurie Godin.

L'assemblée est sous la présidence de Monsieur le maire, Denis Tremblay.

Est aussi présente, Gabrielle Fortin-Darveau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par Monsieur le maire
2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14-09-2020, avec dispense de lecture
5. Nomination Pro-maire
6. Suivi du procès-verbal

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ

7. Suivi budget de la voirie
8. 17, avenue Sénéchal – Infrastructure égout et aqueduc – Entente
9. Formation – Abattage manuel – Autorisation d'inscrire M. Luc Bhérer
10. Avis de motion et présentation - Règlement 457-20 – Visant à assurer la sécurité routière en régissant l'utilisation des véhicules sur les chemins publics de la municipalité

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

11. Rapport service urbanisme - Sommaire permis émis
12. 331, rue Principale- Acceptation de la soumission pour les travaux de remplissage et remise en état du terrain
13. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Compteurs d'eau
14. Demande à la MRC de Maria-Chapdelaine – Projet de mini-écocentre pour desservir le TNO à l'entrée du secteur L-202
15. Implantation d'une tour de télécommunications – Demande d'autorisation - Alliance Télécom
16. Lot numéro 4 808 416 – Acceptation d'une offre d'achat

LOISIRS ET CULTURE

17. Location de la salle Gaieté et pavillon sportif– Annulation des réservations jusqu'à nouvel ordre

ADMINISTRATION

18. Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 4 : Proposition d'un diagnostic territorial
19. Transmission propriétés - Vente pour taxe 2020
20. Projet d'assainissement des eaux usées - UNIBEC – Entente de confidentialité
21. Liste des comptes : Acceptation
22. Varia
 - 22.1. Convention de partenariat – Desjardins – Projet de borne électrique

-
- 23. Dons et sollicitations
 - 23.1. Centraide
 - 23.2. Fabrique de Saint-Thomas-Didyme – Feuillet paroissial
 - 24. Invitation
 - 25. Correspondances
 - 25.1. Requête des citoyens de la rue Principale sud pour le prolongement du réseau d'aqueduc
 - 26. Rapport des élus
 - 27. Période de questions
 - 28. Prochaine assemblée ordinaire
 - 29. Levée de l'assemblée
-

2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA

20-164

Suit à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à varia jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Monsieur le maire Denis Tremblay déclare un conflit d'intérêt potentiel ou perçu au point 8 de l'ordre du jour.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14-09-2020, AVEC DISPENSE DE LECTURE

20-165

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 14 septembre 2020, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 14 septembre 2020 tel que rédigé et déposé par la secrétaire-trésorière à la présente séance.

5. NOMINATION PRO-MAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement:

20-166

QUE la Municipalité nomme Monsieur le conseiller Gilles Tremblay pro-maire de cette Municipalité et que Madame la conseillère Sylvie Coulombe soit et est nommé pro-mairesse substitut.

En plus de remplacer le maire aux assemblées de la M.R.C. lorsque ce dernier est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, le pro-maire ou son substitut, bénéficie de tous les privilèges conférés au poste de maire par le code municipal.

6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi

7. SUIVI BUDGET DE LA VOIRIE

Dépôt du rapport de la voirie.

8. 17, AVENUE SÉNÉCHAL – INFRASTRUCTURE ÉGOUT ET AQUEDUC - ENTENTE

20-167

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du document relatif au projet de règlement à l'amiable final;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le règlement à l'amiable intervenu pour la réfection du tuyau d'évacuation des eaux usées sur la portion extérieure du terrain de la résidence du 17, avenue Sénéchal et qu'il fasse partie de la présente résolution pour en être partie intégrante.

D'AUTORISER Mme Gabrielle Fortin-Darveau à signer l'entente relative au règlement à l'amiable.

Monsieur le maire Denis Tremblay s'est retiré de ce point étant donné le conflit d'intérêt possible, potentiel ou perçu.

9. FORMATION – ABATTAGE MANUEL – AUTORISATION D'INSCRIRE M. LUC BHÉRER

20-168

CONSIDÉRANT QU'une formation sur l'abattage manuel d'arbres est offerte par le service aux entreprises du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

CONSIDÉRANT QUE la formation a lieu à Dolbeau-Mistassini;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise l'inscription de Monsieur Luc Bhérer, contremaître municipal, au coût de 475.50 \$.

QUE les frais de déplacement et de représentation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

10. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT 457-20 – VISANT À ASSURER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN RÉGISSANT L'UTILISATION DES VÉHICULES SUR LES CHEMINS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ

20-169

CONSIDÉRANT QU'avec des chutes de neige importantes et des écarts de température parfois élevés, l'hiver fait partie de la vie et de la culture québécoise;

CONSIDÉRANT QUE, bien qu'il apporte son lot de plaisir, l'hiver nécessite une bonne organisation au regard des activités associées à l'entretien du réseau routier en période hivernale;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité de la municipalité d'assumer la gestion et l'entretien de son réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE le Code de la sécurité routière (CSR) (chapitre C-24.2) vise à assurer la sécurité routière en régissant l'utilisation des véhicules sur les chemins publics, ainsi que la circulation des piétons sur lesdits chemins publics;

CONSIDÉRANT QUE, concernant l'entretien hivernal, le CSR prévoit la présence d'un surveillant qui circule à pied pendant les opérations de soufflage de neige en période hivernale et ce, pour une question de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 497 du CSR prévoit que, sous réserve d'un règlement adopté par une municipalité, nul ne peut, dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins, procéder à des opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg sans la présence d'un surveillant circulant à pied devant celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 17e alinéa de l'article 626 du CSR, une municipalité peut, sans porter atteinte à la sécurité du public et de façon à sécuriser le surveillant dans certaines conditions, autoriser, sur tout ou en partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier.

CONSIDÉRANT QUE, pour permettre au surveillant qui doit se trouver devant une souffleuse à neige de circuler à bord d'un véhicule routier au cours des opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins, une municipalité doit adopter un règlement;

POUR CES MOTIFS :

Madame la conseillère Sylvie Coulombe donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le n°457-20 visant à assurer la sécurité routière en régissant l'utilisation des véhicules sur les chemins publics de la Municipalité;

Le dépôt du projet de règlement 457-20 et la présentation du projet de règlement 457-20 sont accomplis séance tenante.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

11. RAPPORT SERVICE URBANISME - SOMMAIRE PERMIS ÉMIS

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des permis émis au 30 septembre 2020.

12. 331, RUE PRINCIPALE- ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE REMPLISSAGE ET REMISE EN ÉTAT DU TERRAIN

20-170

CONSIDÉRANT l'estimé des travaux de remplissage évalué à 8 904.00 \$ plus taxes par l'entreprise MICA.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement d'autoriser les travaux de remplissage du terrain situé au 331, rue Principale pour un montant évalué à 8 904.00 \$ plus taxes.

13. STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – COMPTEUR D'EAU

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

20-171

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également installer des compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2019, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Thomas-Didyme s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2021 à :

- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal
- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :
 - a. Soumission de l'appel d'offre
 - b. Octroi du contrat
 - c. Calendrier mensuel d'installation des compteurs
- Avoir complété l'installation des compteurs d'eau à la consommation.

14. DEMANDE À LA MRC MARIA-CHAPDELAINE – PROJET DE MINI-ÉCOCENTRE POUR DÉSERVIR DU TNO À L'ENTRÉE DU SECTEUR L-202

20-172

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme subit depuis plusieurs années des inconvénients concernant les matières résiduelles délaissées par les locataires de baux de villégiature en TNO dans des lieux non appropriés sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs de villégiature sont de plus en plus fréquentés par les locataires et que par le fait même génère plus de matières résiduelles dans ces secteurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est la porte d'entrée en TNO;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas à la Municipalité d'assumer les frais de gestion de collecte des matières résiduelles pour le secteur du TNO – Saint-Thomas-Didyme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme demande à la MRC de Maria-Chapdelaine de convenir d'un moyen adéquat pour desservir au niveau de la gestion des matières résiduelles les locataires de baux de villégiature en TNO;

QUE la Municipalité a ciblé un endroit afin de mettre en place un point de collecte des matières résiduelles;

QUE la Municipalité est disposée à travailler en collaboration avec la Régie des matières résiduelles et la MRC de Maria-Chapdelaine afin de trouver des solutions appropriées.

15. IMPLANTATION DE TOURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS – DEMANDE D'AUTORISATION - ALLIANCE TÉLÉCOM

20-173

CONSIDÉRANT la demande d'appui dans le cadre d'un projet d'implantation de tours de télécommunications sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les tours projetées serviront pour desservir les secteurs du Lac-à-Jim et du Lac-Trottier en service internet et téléphonie IP;

CONSIDÉRANT QU'Alliance Télécom est ouvert à investir sur notre territoire afin de développer d'autres secteurs mal desservis;

CONSIDÉRANT QUE les tours projetées ont une hauteur de 29.26 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la tour sera munie d'un système de protection adéquat pour éviter l'ascension de la tour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Tremblay et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme autorise le projet d'implantation de tours de télécommunications et ce, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Qu'une lettre d'engagement de maintien en bon état des infrastructures ainsi que le cas échéant de démantèlement soit déposée par Alliance Télécom;
- Obtenir une autorisation écrite des propriétaires des terrains sur lesquels les structures seront installées;
- Informer les propriétaires concernés par les travaux et effectuer les consultations publiques nécessaires et, si requis, se conformer aux exigences d'Industrie Canada;
- Alliance Télécom devra se doter d'une police d'assurance pour se couvrir de tout dommages et/ou préjudice causé;
- Convenir d'une entente écrite avec les propriétaires et d'en fournir une copie à la Municipalité lors du dépôt de la demande de permis.

16. LOT NUMÉRO 4 808 416– ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT

CONSIDÉRANT la promesse d'achat reçue de l'entreprise GAU-SEN inc. pour le lot # 4 808 416, appartenant à la Municipalité;

20-174

CONSIDÉRANT QUE les conseillers(ères) présents ont reçu une copie de l'offre d'achat.

CONSIDÉRANT le règlement 455-19 concernant les taux des taxes, des compensations et des tarifs pour les services municipaux de l'années 2020;

CONSIDÉRANT le tarif de 0.50\$ plus taxes pour la vente de terrains aménagés, /pied carré;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

D'ACCEPTER ladite promesse d'achat.

D'AUTORISER Monsieur le maire Denis Tremblay et Madame Gabrielle Fortin-Darveau, directrice générale, à signer les documents en lien avec la présente pour et au nom de la Municipalité.

LOISIRS ET CULTURE

17. LOCATION DE LA SALLE GAJETÉ ET PAVILLON SPORTIF– ANNULATION DES RÉSERVATIONS JUSQU'À NOUVEL ORDRE

CONSIDÉRANT la situation en lien avec la COVID-19 au Québec;

20-175

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire sa part afin de limiter la propagation du virus;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal annule tous les évènements et réservations à l'intérieur de la salle Gaieté et du pavillon sportif et ce, jusqu'à nouvel ordre.

ADMINISTRATION

18. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 4: PROPOSITION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL

20-176

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), a mis en place un programme visant à favoriser la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE ce programme est disponible par l'entremise du volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR), lequel dispose d'une enveloppe au plan national de 2,5M\$ pour l'exercice financier 2020-2021 et de 15M\$ pour les années 2021-2022 et suivantes;

ATTENDU QUE l'axe <coopération> du volet 4 vise à aider les municipalités locales à offrir des services municipaux de qualité à coût raisonnable par la conclusion d'ententes intermunicipales relatives à la gestion d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités ou à en étudier l'opportunité;

ATTENDU QUE les organismes admissibles sont ceux dûment mandatés par des municipalités locales concernées pour réaliser un projet;

ATTENDU QUE l'aide financière pouvant être octroyée par le MAMH représente un maximum de 50% des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000\$;

ATTENDU QUE, par la résolution no 246-09-20, le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine, en partenariat avec les municipalités de son territoire, souhaite interpeller le MAMH pour l'obtention d'une aide financière;

ATTENDU QUE le diagnostic souhaité viserait à :

- Réaliser une analyse de l'ensemble des ressources humaines des municipalités du territoire (incluant la MRC) afin de dresser un portrait de la main d'œuvre territoriale, notamment à l'égard des éventuels départs à la retraite, les compétences des ressources humaines, etc.;
- Identifier les services qui sont actuellement requis à l'externe par chacune des municipalités : avocat, évaluation municipale, service d'urbanisme et autres; etc.;
- Analyser la complémentarité à des services déjà dispensés, la mise en commun éventuelle entre les municipalités et/ou le développement de nouveaux services;
- Doter les élus municipaux d'un portrait global et de pistes de réflexion pour d'éventuelles ententes de coopération entre deux ou plusieurs municipalités.

ATTENDU QU'à court terme, les deux seules obligations de chaque municipalité locale serait l'adoption d'une résolution d'adhésion à la démarche et donner la consigne à son personnel administratif de collaborer avec le consultant mandaté à cet égard afin qu'il réalise bien le travail pour lequel il a déposé une offre de services;

ATTENDU QUE Monsieur Denis Tremblay, maire, lequel est également conseiller de comté, a participé aux discussions au conseil de la MRC et qu'il est solidaire de l'adoption de la résolution par laquelle la démarche visée est souhaitable;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Tremblay et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme :

- Est d'accord avec la démarche souhaitée par le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- Mandate la MRC de Maria-Chapdelaine pour la réalisation d'un diagnostic territorial;
- Donne la consigne à son personnel de collaborer avec le consultant mandaté par la MRC en lien avec cette affaire.

19. TRANSMISSION PROPRIÉTÉS – VENTE POUR TAXES 2020

20-177

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-014 du 2 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, la MRC de Maria-Chapdelaine a reporté la vente des immeubles à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales au 12 novembre 2020;

Après analyse de la liste déposée en mars dernier, 3 immeubles seront soumis à la procédure 2020 de vente pour taxes de la MRC de Maria-Chapdelaine;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement :

D'ordonner à la Directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec, de transmettre, au bureau de la MRC, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales de l'année 2018.

Matricule	Total
6519-83-1443	1 502.01 \$
6519-92-5343	7 980.80 \$
6618-09-8199	1 783.44 \$
Total	11 266.25 \$

20. PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - UNIBEC – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

20-178

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

- Que la Municipalité, par l'intermédiaire de sa directrice générale, participe à des discussions en vue de régler un différend avec l'entrepreneur Excavation Unibec inc., concernant le contrat de réfection de l'ouvrage d'assainissement des eaux usées (appel d'offres no. 112927.001-200);
- D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente de confidentialité, en lien avec ces discussions, pour et au nom de la Municipalité.

21. LISTE DES COMPTES: ACCEPTATION

20-179

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de 62 937.46 \$ et d'entériner les déboursés généraux au montant 9 255.11 \$ les salaires nets au montant de 19 553.17 \$, les prélèvements par Hydro-Québec au montant de 2 697.92 \$, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des financiers composé de Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et Monsieur le conseiller Roger Landry.

22. VARIA

1. CONVENTION DE PARTENARIAT – DESJARDINS- PROJET DE BORNE ÉLECTRIQUE

20-180

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement d'autoriser Madame Gabrielle Fortin-Darveau, directrice générale et secrétaire trésorière pour la signature d'entente de partenariat avec Desjardins dans le cadre du projet de borne électrique.

23. DONS ET SOLLICITATIONS

20-181

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement de verser le montant suivant :

- Centraide : 100 \$
 - Fabrique de Saint-Thomas-Didyme – Feuillet paroissial : 180 \$
-

24. INVITATION

25. CORRESPONDANCE

- Programmation triennale - Étude
 - Dépôt d'une requête des citoyens de la rue Principale sud pour le prolongement du réseau d'aqueduc
-

26. RAPPORT DES ÉLUS

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

28. PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE

9 novembre 2020 à 19h30

29. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-182

Sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Duchesne, l'assemblée est levée à 20h05.

Denis Tremblay
Maire

Gabrielle Fortin-Darveau
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donné à Saint-Thomas-Didyme, ce 5 octobre 2020.

**Gabrielle Fortin-Darveau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**